



Allières et Risset

Délibération n° 2015.090

Classification contrôle

légalité : 7.2.6.

Nombre de Membres :

en exercice : 29

présents : 25

votants : 29

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VARCES ALLIERES ET RISSET**

L'an **DEUX MILLE QUINZE**

le : **SEPT JUILLET à 20 heures 00**

le Conseil Municipal de la commune de **VARCES ALLIERES
ET RISSET**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Jean-Luc CORBET, maire**, et suivant convocation qui leur a été adressée le 30 juin 2015

Étaient présents : Jean-Luc CORBET – Jocelyne BEJUY - Olivier DURAND-HARDY - Roger PASCAL - Gérard BOULET – Annie DELASTRE – Christine DAVID - Eric BONNARD – Laurent TRICOLI - Joëlle DEMEMES – Anna FRANCOU – Marie-Laure MARTIN - Philippe BERNADAT – Corine LEMARIEY – Yvan BICAÏS - José SALVADOR – Muriel VALIENTE – Christophe DELACROIX - Brigitte DUMAS - Dominique COSTANZI - Jean-Jacques BELLET – Sandrine MARTIN GRAND – Aude CHASTEL – Jean-Michel LOSA – Véronique HUGONNARD

Absents ayant donné pouvoir :

Martine CAISSO a donné pouvoir à Jocelyne BEJUY

Laurence DI MARIA-TOSCANO a donné pouvoir à Eric BONNARD

Bernard SAPPEY a donné pouvoir à Aude CHASTEL

Bernard BOUSSIN a donné pouvoir à Véronique HUGONNARD

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L.2121-15 du code général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination d'un secrétaire.

Eric BONNARD a accepté de remplir cette fonction.

OBJET : TARIFS DES ACCUEILS PERISCOLAIRES A COMPTEUR DU 1ER SEPTEMBRE 2015

Rapport présenté par Madame Joëlle DEMEMES, conseillère déléguée en charge de l'enfance et de la jeunesse.

Dans le cadre de la révision annuelle des tarifs des accueils collectifs de mineurs, il est proposé une nouvelle grille tarifaire pour les Accueils Périscolaires, jointe en annexe.

La révision annuelle des tarifs hors « *Coût du repas* » a été effectuée lors du Conseil Municipal du 28 avril 2015. L'attribution du marché de fourniture de repas en liaison froide ayant été notifiée au nouveau prestataire, il est désormais possible de procéder à la révision annuelle des tarifs « *Coût du repas* ».

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** la proposition telle que présentée.

Vote pour approuver la proposition telle que présentée ci-dessus :

- pour : 22

- contre : 7

Proposition adoptée à la majorité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus-dit.

Le Maire
Jean-Luc CORBET



Accueils de Loisirs Périscolaires
Tarification à compter de septembre 2015

La révision annuelle des tarifs hors « *Coût du repas* » a été effectuée lors du Conseil Municipal du 28 avril 2015. L'attribution du marché de fourniture de repas en liaison froide ayant été notifiée au nouveau prestataire, il est désormais possible de procéder à la révision annuelle des tarifs « *Coût du repas* ».

Tranches tarifaires	vosre QF est > à ... €	Et < ou = À ... €	Coût de l'accueil du matin et de l'accueil midi sans repas	Coût du repas (enfant, adulte, stagiaire)	Coût de l'accueil méridien, du repas panier, et de la « Ludopérisco »
Varçois					
1	0,00	350,00	0,88 €	2,66 €	1,62 €
2	350,00	600,00	0,93 €	2,80 €	1,71 €
3	600,00	750,00	0,98 €	2,95 €	1,80 €
4	750,00	900,00	1,02 €	3,10 €	1,89 €
5	900,00	1050,00	1,07 €	3,25 €	1,98 €
6	1050,00	1250,00	1,12 €	3,39 €	2,07 €
7	1250,00	1450,00	1,17 €	3,54 €	2,16 €
8	1450,00		1,22 €	3,69 €	2,25 €
Extérieur					
9	0,00	900,00	1,22 €	3,69 €	2,25 €
10	900,00		1,34 €	4,06 €	2,48 €

Annulation Hors Délai

Tranches tarifaires	vosre QF est > à ... €	Et < ou = À ... €	Coût de l'accueil du matin et de l'accueil midi sans repas	Coût du repas (enfant, adulte, stagiaire)	Coût de l'accueil méridien, du repas panier, et de la « Ludopérisco »
Varçois					
1	0,00	350,00	0,44 €	1,33 €	0,81 €
2	350,00	600,00	0,46 €	1,40 €	0,86 €
3	600,00	750,00	0,49 €	1,48 €	0,90 €
4	750,00	900,00	0,51 €	1,55 €	0,95 €
5	900,00	1050,00	0,54 €	1,62 €	0,99 €
6	1050,00	1250,00	0,56 €	1,70 €	1,04 €
7	1250,00	1450,00	0,59 €	1,77 €	1,08 €
8	1450,00		0,61 €	1,85 €	1,13 €
Extérieur					
9	0,00	900,00	0,61 €	1,85 €	1,13 €
10	900,00		0,67 €	2,03 €	1,24 €

Tarif amende : 15,00 €

Tarif annulation hors délai : 50 % du tarif normal

Modalités de calcul :

- coût tarif n°8 (tarif de référence)
 - accueil du matin et accueil midi sans repas = 1,22 €
 - repas = 3,69 €
 - pause méridienne, repas panier et « Ludopérisco » (15h45-18h30) = 2,25 €
- coût tarif n°1 (mini) = 72 % du tarif de référence
- coût tarif n°2 à 8 = utilisation d'un pas de 4 points
- coût n°9 = tarif de référence
- coût n°10 = majoration de 10 % du tarif de référence

